



Strasbourg avec l'ARCEA Valduc – 12&13 juin

INSCRIPTION

à renvoyer à

Martine Gallemard

Le Clos des Chivalières

2 place Georges-Pompidou – 21240 Talant

NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Téléphone portable	Adresse email

	J'ai bien lu les conditions de réservation de ce voyage
	Je m'inscris au voyage organisé par l'ARCEA Valduc et Girardot Voyages
	Je souhaite une chambre individuelle (supplément de 40€ - nombre limité)
	Je joins un chèque d'acompte de 115 € ¹ /personne au nom de ARCEA Valduc

Date et signature

¹ L'acompte calculé sur le coût basé à 20-24 personnes, sera réajusté si nécessaire au moment du paiement de la totalité.

OFFRE SPECIALE GROUPES

VOYAGES GIRARDOT ORGANISATION

Service Groupes

8 rue en Rosey - 21850 Saint Apollinaire

Suivi par : Elodie ADAM

03 85 42 82 71 – groupes@voyages-girardot.com

Ligne directe : 03 80 40 35 16

Votre référence à rappeler pour tous vos échanges :

GRP - EA-6457

En Bourgogne, lundi 18 novembre 2024

Voyage Escapade à Strasbourg pour ARCEA Valduc 2 jours / 1 nuit(s) 12 au 13 juin 2025

Strasbourg, ville au carrefour de la France et de l'Allemagne, séduit par son riche patrimoine historique et culturel. La majestueuse cathédrale Notre-Dame domine un centre-ville classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, tandis que les canaux pittoresques de la Petite France invitent à la flânerie. Entre traditions alsaciennes et dynamisme européen, Strasbourg offre une expérience unique.

Vous aimerez

Départ de votre ville

Déjeuners typiques alsaciens

Visite guidée du centre historique et de la cathédrale de Strasbourg

Croisière sur l'ill

Dégustation de vins d'Alsace

Votre itinéraire

Jour 1er • Dijon - Strasbourg

Départ de Dijon vers 6h45 en autocar en direction de Strasbourg.

Arrivée vers 11h30 et dépose du groupe au parking de l'Etoile.

Déjeuner alsacien au centre-ville (restaurant Gurtlerhoft ou similaire).

Visite guidée de Strasbourg et de sa cathédrale. Partez à la découverte du centre historique de Strasbourg en suivant votre guide dans les anciens quartiers piétonniers, de la cathédrale à la Petite France. La visite vous permettra de découvrir la Maison Kammerzell, la place Gutenberg, l'église St-Thomas, les anciennes maisons de tanneurs, les Ponts Couverts et le Barrage Vauban, l'Ancienne Douane, l'Ancienne Boucherie, la place du Château avec l'OEuvre Notre-Dame et le Palais Rohan.

Poussez les portes de la cathédrale de Strasbourg, votre guide vous présentera ce joyau de l'art gothique, célèbre autant pour son Horloge Astronomique que pour sa statuaire, ses orgues, sa chaire et l'exceptionnel ensemble de vitraux qu'elle abrite.

Tour de la ville en bateau. A bord d'un bateau-promenade, vous partez à la découverte des trésors historiques et patrimoniaux de la capitale européenne. Une expérience incontournable pour visiter Strasbourg autrement.

Installation à l'hôtel, périphérie de Strasbourg (base Ibis Palais des Congrès à Schiltigheim ou similaire). **Dîner et logement.**

Jour 2e • Strasbourg - Dijon

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite du Conseil de l'Europe. Visiter le Conseil de l'Europe en groupe, c'est l'occasion de s'imprégner véritablement de la vie quotidienne d'une organisation intergouvernementale au Palais de l'Europe à Strasbourg (France).

Déjeuner à Obernai.

Petit temps libre dans le village.

Route des vins d'Alsace.

Dégustation de vins à Mittelwihr.

Retour dans votre ville vers 20h45.

Prix par personne :

Base 30/37 participants adultes : 305€

Base 25/29 participants adultes : 315€

Base 20/24 participants adultes : 345€

Ce prix comprend :

Le transport en autocar grand tourisme depuis Dijon

L'hébergement en chambre double base hôtel 3*** (Ibis Palais des Congrès ou similaire)

La pension complète du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 2

Les boissons: 1/4 vin aux repas, café aux déjeuners

Le programme d'excursions et les entrées aux sites mentionnés

L'assurance multirisque annulation, assistance, rapatriement, bagages

Un carnet de voyage par couple ou personne seule

Ce prix ne comprend pas :

La majoration chambre individuelle : 40 € (nombre limité)

Les activités et visites optionnelles

Les repas suivants : le petit déjeuner jour 1, le diner jour 2

Les boissons autres que celles éventuellement mentionnées

Le port des bagages et taxes de séjour éventuelles à régler sur place

Les pourboires aux guides locaux, guide-accompagnateur et chauffeur

Les extras et dépenses personnelles autres que celles mentionnées

La gestion individuelle des voyageurs (1 payeur = 1 contrat) avec des frais de gestion de 10€ par dossier si vous souscrivez ce service (non remboursable en cas d'annulation) sans frais pour les réservations en ligne.

Formalités :

Carte Nationale d'Identité de moins de 10 ans valide après retour.

Retrouvez votre offre sur www.voyages-girardot.com en tapant 6457 dans la loupe en haut à droite ou https://www.voyages-girardot.com/scripts/programme.php?id_programme=6457

Cette proposition vous agréée ?

- Confirmez nous votre réservation,
- Réglez votre acompte en indiquant la référence de votre devis, via :
https://jepaieenligne.systempay.fr/voyages_girardot_organisation

PS : Programme n° 6457 établi le 18/11/24 sous réserve de disponibilité au moment de la réservation. Ce devis est valable 15 jours sauf date d'option plus courte ou mention contraire, il est calculé pour la date demandée et l'itinéraire ci-dessus, toute autre date, tous changements d'itinéraire feront l'objet d'une re-confirmation du tarif pouvant évoluer à la baisse ou à la hausse. Lorsque des menus sont communiqués, ils le sont sous réserve et sont non contractuels.

Offre soumise à disponibilité au moment de la réservation, calculée sur la base des informations tarifaires connues, cours des devises (parité : 1 = € au) et coût du pétrole à ce jour et pouvant être réévalué en fonction des modifications des cours.

Conditions générales et particulières de vente détaillées dans la brochure Voyages Girardot de l'année en cours du voyage ou www.voyages-girardot.com

Votre chargée d'affaires Voyages de Groupes

Elodie ADAM

groupes@voyages-girardot.com

03 85 42 82 71

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et Groupama Rhône Alpes Auvergne, Agrément N°4060477 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Mutuaide
Assistance



Groupama

Produit : GALAXY

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

GALAXY est un contrat d'assurance groupe dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Formule « Multirisque »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 16 000 € par personne et 40 000 € par événement

✓ VOL MANQUE

Jusqu'à 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec

✓ RETARD AERIEN - Jusqu'à 250 €

✓ BAGAGES

Jusqu'à 2 000 € par personne et 10 000 € par événement

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

Jusqu'à 7 500 € par personne et 70 000 € par événement

✓ RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE

Jusqu'à 1 000 000 € par événement

✓ RETOUR IMPOSSIBLE

Jusqu'à 10% du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Transport / rapatriement

Frais de prolongation de séjour

Frais médicaux à l'étranger jusqu'à 150 000 €

Rapatricement du corps

Retour anticipé

Assistance juridique

Frais de recherche et de secours jusqu'à 7 500 €

Option « Garantie des prix »

En extension à la formule « Multirisque »

Jusqu'à 8% du prix du voyage TTC et avec un maximum de 200 € par personne et 4 000 € par contrat

Option « Protection Sanitaire »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,

✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires,

✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,

✗ Sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance).

✗ Les frais médicaux dans le pays de domicile.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,

! La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,

! Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,

! Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.

! Sur un même contrat, tous les Assurés doivent avoir souscrit la même formule.

! L'option « Garantie des prix » doit être souscrite simultanément à la formule « Multirisque ».

! L'Assuré doit être domicilié dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, au Royaume Uni, en Suisse, Norvège, Andorre, Liechtenstein, San Marin, Gibraltar, dans les DROM et dans les COM.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, à l'exception des pays en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, ou subissant des mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme, représailles, restriction à la libre circulation des personnes et des biens (quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, etc.) ou désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage », « Informations voyage » et « Garantie des prix » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » et « Informations voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

La « Garantie des prix » expire 20 jours avant le jour de votre départ en voyage.

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.



- ✓ **Les chargés d'affaires « Créateurs de voyages sur-mesure » expérimentés et professionnels** qui vous accompagnent avant, pendant et après votre voyage.
 - ✓ **Une offre étendue de propositions**
En autocar, en avion ou en bateau, randonnées, ski, cyclos, petits groupes d'amis, séminaires, voyages de récompenses...
 - ✓ **Un carnet de voyage** regroupant toutes les informations et documents nécessaires à la bonne préparation et au bon déroulé du voyage pour vos voyageurs.
 - ✓ **Un seul contact** : 03 85 42 82 71.
groupe@voyages-girardot.com
 - ✓ **Des idées de destinations voyages groupes** :
<http://www.voyages-girardot.com/groupe>
 - ✓ **Les engagements développement durable Autocars Girardot**
 - ✓ Notre partenaire adhère à la chartre volontaire d'engagements de réductions des émissions de CO² élaborée par le ministère de l'Ecologie, du développement durable, de l'énergie (MEDDE) et l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME) depuis 2012.
Nous répondons ainsi aux critères :
 - Engagements du Grenelle de l'Environnement
 - Lutte contre le réchauffement climatique
 - Optimisation des transports à travers la mise en place de navette favorisant le co-voiturage de nos clients voyageurs vers nos sites de départs
 - Formation du personnel roulant à l'Eco-conduite
 - Réduction des émissions de CO² responsable de l'effet de serre grâce au niveau d'équipement de nos véhicules
 - Transmission des documents entre les services via une application mobile afin de réduire la consommation de papier.
- La mise en place de ses mesures nous permet de réduire nos émissions de CO² de 4.8% soit 185 807kg de CO² que nous ne rejetterons pas dans l'atmosphère.**

- ✓ **Un accompagnement tout au long de la préparation de votre voyage** avec réunion préinscription, ou pré départ pour l'ensemble des participants.
- ✓ **Un service de proximité avec une entreprise régionale** présente sur le même territoire économique que vous depuis plus de 100 ans.
- ✓ **Découvrez les offres**



ADHÉRENT APST



- Garantie de service
- Garantie financière

AGENCE IMMATRICULEE AUPRES



Immatriculation N° IM071100004